

Les rubans du Patrimoine 2023 : un concours qui met à l'honneur notre patrimoine régional

À Paris, le 05/12/2022 – La 29^{ème} édition du concours *Les rubans du Patrimoine* est lancée. Ce concours distingue et récompense des communes et intercommunalités ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. L'Île-de-France a déjà été récompensée plusieurs fois pour son riche patrimoine culturel.

Les rubans du Patrimoine valorisent des actions de réhabilitation participant à la vie économique française ainsi qu'à la transmission des savoir-faire des métiers du patrimoine. Le concours est organisé dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des maires de France, la Fondation du patrimoine, la Fédération nationale des Caisses d'Epargne et le Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques.



Toute commune ou intercommunalité ayant conduit une opération de restauration, réhabilitation et de valorisation d'édifices de son patrimoine peut participer au concours. **Les communes et intercommunalités qui souhaitent participer à la 29^{ème} édition du concours des rubans du Patrimoine ont jusqu'au 31 janvier 2023 pour déposer leur dossier de candidature.**

Depuis le lancement du concours en 1994, l'Île-de-France a obtenu 146 prix : 12 prix nationaux, 15 prix régionaux et 119 prix départementaux. Paris et sa petite couronne ont notamment été récompensés pour la réhabilitation de l'hôtel de ville d'**Issy-les-Moulineaux (92)**, la mairie d'**IVry-sur-Seine (94)** ou encore l'école maternelle Victor Hugo à **Choisy-le-Roi (94)**, pour les prix nationaux. En ce qui concerne les prix régionaux, **Courbevoie (92)** a été récompensé pour la réhabilitation du Pavillon des Indes, **Saint-Cloud (92)** pour la réhabilitation de la rotonde du Musée des Avelines ou encore **Villemomble (93)** pour la réhabilitation de son château seigneurial. Les départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne comptent au total 23 prix départementaux attribués.

Pour trancher, le jury des *rubans du Patrimoine* prend en compte différents critères : l'intérêt et la valeur du patrimoine considéré, la cohérence esthétique et architecturale, les matériaux et l'organisation du chantier, la qualité de la mise en œuvre, les retombées de ces opérations d'un point de vue social, économique, culturel, environnemental et touristique, ainsi que l'audace de l'opération et la mobilisation populaire.

Suivez-nous sur les réseaux !

